

PROGRAMME

PROTECTION DES ANIMAUX DANS LE CADRE DE LEUR MISE A MORT FORMATION DES OPERATEURS



Le 29 et 30 novembre 2021

Formation
professionnelle

Conseil, Audit
Expertise, Etudes

Outils
pédagogiques

Evènements
Techniques et scientifiques

www.ispaia-zoopoledéveloppement.fr

PROTECTION DES ANIMAUX DANS LE CADRE DE LEUR MISE A MORT FORMATION DES OPERATEURS

Public :

Opérateurs de la chaîne d'abattage depuis la réception des animaux jusqu'à la saignée

Catégories d'animaux : Bovins-
Equidés ; Ovins-Caprins ;
Porcs

Dates :

Le 29 et 30 novembre 2021

Durée :

1 jour pour une catégorie d'animaux
(+ 3 heures supplémentaires par catégorie d'animaux supplémentaire)

Intervenant :

Anne LE ROUX, vétérinaire, ZOOPOLE
Développement

Organisation :

Coût : 510 € HT pour 1 jour
590€ HT pour 1.5 jour/ 790 € HT pour 2 jours

Prérequis : Aucun

Objectifs :

- ✓ Appréhender les notions de bien-être animal, de bientraitance et de comportement animal
- ✓ Comprendre les conséquences de pratiques inadaptées en matière de bientraitance et de prévention des risques au travail pour mieux adapter son attitude au quotidien
- ✓ Connaitre les exigences réglementaires en protection animale et les bonnes pratiques
- ✓ Se préparer à l'évaluation du certificat de compétence



Institut Supérieur
des Productions Animales et
des Industries Agroalimentaires

Renseignements et inscription :

Assistantes formation

Emmanuelle Faisant 02 96 78 61 28

Emmanuelle.faisant@zoopole.asso.fr

Stéphanie Gasset 02 96 78 61 33

Stephanie.gasset@zoopole.asso.fr

PROGRAMME

✓ **Connaissance de l'animal**

- Notions de bien-être animal et de bientraitance
- Comportement animal : critères d'alerte et éléments de compréhension pour le maniement des animaux. Conséquences pratiques en termes de protection animale
- Impact sur efficacité, la pénibilité du travail et la prévention des risques
- Impact sur la qualité des produits

✓ **Connaissance réglementaire**

- Concepts, contexte réglementaire et exigences en matière de protection des animaux
- Conséquences pratiques

✓ **Connaissance des gestes techniques**

- Déchargement des animaux
- Cas particuliers : animaux blessés...
- Prise en compte des exigences de protection animales au cours des étapes d'abattage (du déchargement à la saignée) et indicateurs d'évaluation
- Gestion de l'étourdissement et de la saignée

✓ **Moyens et méthodes pédagogiques**

- Formation interactive, présentations powerpoint illustrées, cas pratiques et échanges. Quiz de préparation à l'évaluation. Possibilité de travaux pratiques sur site

Méthode pédagogique :

- ✓ **Formation réglementaire (CE 1099/2009) préparant à l'évaluation du certificat de compétence.**

Modalités d'inscription

- Téléchargez le bulletin d'inscription et adressez-le à l'ISPAIA, accompagné du règlement de vos droits d'inscription. (http://zoopole.com/public/files/ispaia_BulletinInscription.pdf)
- Un mois avant le début du stage, vous recevrez une convention-facture, un plan d'accès à l'ISPAIA et une liste des hôtels.



- Votre inscription ne pourra être acceptée que dans la limite des places disponibles. L'ISPAIA se réserve le droit de modifier le programme si les circonstances l'y obligent.

Fidélisation

- L'adhésion de votre entreprise à ZOOPOLE développement, dont l'ISPAIA est le service formation, vous permet de bénéficier d'une réduction de 5 % sur l'ensemble des formations de notre catalogue.

Désistement

- Vous devez faire part de votre désistement par écrit. Pour toute annulation reçue moins de deux semaines avant le début de la formation, les droits d'inscription seront dus en totalité. Pour les désistements reçus avant cette échéance, 10 % des droits d'inscription seront exigés. Néanmoins les personnes inscrites pourront se faire remplacer.

Retrouvez l'intégralité de notre offre sur
www.zoopole.com/ispaia

ISPAIA

Zoopôle les Croix, 4 rue Camille Guérin - BP 7 – 22440 PLOUFRAGAN

Tél : 02 96 78 61 30 - Fax : 02 96 78 61 31

www.zoopole.com/ispaia

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1. Généralités

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de déterminer les prestations de service effectuées par ISPAAIA – ZOOPOLE développement, ci-après nommé ISPAAIA.
- 1.2 Le fait de passer commande implique de la part du client l'acceptation sans réserve de ces CGV.
- 1.3 ISPAAIA se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis ses conditions générales de vente, ces conditions n'étant applicables qu'à toutes commandes postérieures à la modification.

2. Prestations concernées

Les prestations visées par ces conditions générales de vente sont les formations intra-entreprise (formations organisées pour une seule entreprise et adaptées à ses besoins), les formations inter-entreprises (formations ouvertes à plusieurs entreprises ayant des stagiaires à former), les prestations de conseil et d'audit et la vente d'outils.

3. Modalités d'inscription

3.1 Inter-entreprises

Les objectifs, le descriptif de la formation, les pré-requis et les moyens pédagogiques sont présentés de façon générale dans le catalogue Formations et/ou dans les programmes détaillés adressés sur demande. Un bulletin d'inscription dûment complété par le client (signature + cachet) est à renvoyer par courrier ou mail à ISPAAIA. Le bulletin d'inscription vaut bon de commande et acceptation des CGV. Les formations sont confirmées en moyenne 2 à 3 semaines avant la date de réalisation, sous réserve d'un nombre suffisant de stagiaires, par l'envoi d'une convocation, d'une convention et des modalités d'accès. Cette convention vaut engagement de l'ISPAAIA à réaliser la formation, sauf cas de force majeure.

3.2 Intra-entreprises / prestations de conseil et d'audit

Le client valide la commande par l'envoi à l'ISPAAIA du devis contresigné, daté et portant la mention "Bon pour accord". Une convention est ensuite établie entre le client et ISPAAIA détaillant les modalités de la formation, qui doit être retournée contresignée et datée.

4. Conditions de paiement

- 4.1 Les conditions tarifaires sont indiquées hors taxe et doivent être majorées de la TVA au taux en vigueur à la date de la facturation.
- 4.2 Devis, conventions et factures sont établis et à payer en euro.
- 4.3 Toute prestation est payable par chèque bancaire ou virement exclusivement, à réception de facture net et sans escompte.
- 4.4 En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, calculées sur le montant TTC de la facture, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euro, seront appliquées. Ces pénalités sont applicables de plein droit et sans qu'il soit besoin de mise en demeure si le règlement est effectué après la date d'exigibilité de la facture.
- 4.5 Il appartient au client d'effectuer les formalités de demande de prise en charge ou de remboursement auprès de son organisme financeur.

5. Report et résiliation

5.1 Quelle que soit la prestation, en cas de modification unilatérale par ISPAAIA de l'un des éléments constitutifs de la convention, dans un délai de 10 jours ouvrés avant le début de la prestation, le client peut mettre fin à la convention signée sans pénalité.

5.2 Pour une formation inter-entreprise, tout report ou résiliation effectuée moins de trente (30) jours ouvrés avant le début de la formation entraîne la facturation de 50% du coût de la formation. Toute résiliation effectuée moins de dix (10) jours ouvrés avant le début de la formation, ou tout abandon en cours de formation, entraîne la facturation de 100% du coût de la formation.

Le client a la possibilité de remplacer tout stagiaire par une autre personne de son choix.

5.3 Pour une formation intra-entreprise ou une prestation, en cas de report ou résiliation de la convention par le client à moins de trente (30) jours ouvrés avant le début de la prestation, une facturation égale aux frais engagés par l'ISPAAIA pour l'organisation et la préparation de la prestation sera due. En cas de résiliation à moins de dix (10) jours ouvrés avant le début de la formation, 10% du montant total du devis seront facturés avec un seuil minimal de facturation de six cent cinquante euro HT.

6. Réalisation des formations

- 6.1 ISPAAIA se réserve le droit de substituer un formateur par un autre, en capacité d'assurer la formation.
- 6.2 Le stagiaire s'engage en début de matinée et d'après midi à émarger la feuille de présence mise à disposition.
- 6.3 Une attestation de formation et une attestation d'assiduité sont envoyées au client au terme de la formation.

7. Responsabilité - Assurances - Sécurité

- 7.1 La responsabilité de l'ISPAAIA ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée, et est limitée aux préjudices directs, à l'exclusion de tout préjudice indirect quelle qu'en soit la nature.
- 7.2 Le client s'engage à souscrire et maintenir pendant la durée de formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par le stagiaire au préjudice de l'ISPAAIA, de ses formateurs ou aux tiers. Le client renonce expressément à tout recours pouvant rechercher ou enquêter la responsabilité de l'ISPAAIA.
- 7.3 Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par leur entreprise contre tous les risques d'accident du travail et d'accident à l'occasion du trajet.
- 7.4 Dans les locaux de l'ISPAAIA, le formateur est chargé de mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité des participants. Les stagiaires doivent respecter les consignes générales de sécurité et le règlement intérieur de l'espace de formation.
- 7.5 Lorsque la formation ne se déroule pas dans les locaux de l'ISPAAIA, le client accueillant la formation est chargé d'assurer la sécurité des stagiaires.

8. Dispositions diverses

8.1 Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de formation et autres ressources pédagogiques, quelles que soient leurs formes, remis aux stagiaires au cours des formations sont la propriété exclusive de l'ISPAAIA et/ou de ses partenaires.

A ce titre le client et les stagiaires s'engagent à respecter le code de la propriété intellectuelle et notamment à ne pas reproduire, résumer, modifier ou rediffuser à des tiers les supports et ressources pédagogique sans l'accord préalable de l'ISPAAIA.

8.2 Droit à l'information

Les données à caractère personnel que les clients peuvent être amenés à fournir se font sur une base volontaire et sont exclusivement destinées à l'ISPAAIA à des fins administratives. Conformément à la réglementation en vigueur, chaque client ou stagiaire dispose d'un droit à l'accès à ses données personnelles, et peut en demander la rectification, la limitation ou l'effacement en adressant sa demande à gestion-donnees-personnelles@zoopole.asso.fr.

8.3 Force majeure

L'ISPAAIA ne saurait être tenu pour responsable dans le cas d'impossibilité d'assurer la prestation en cas de force majeure tels que et sans que la liste soit exhaustive: catastrophes naturelles et intempéries, grèves, annulations de trains ou d'avions, maladie, et autres événements indépendants de la volonté de l'ISPAAIA.

Dans ce cas l'ISPAAIA proposera un report de la prestation, le client pouvant l'accepter ou l'annuler sans pénalités.

9. Compétences de juridiction

Tout litige entre l'ISPAAIA et le client sera réglé à l'amiable entre les deux parties.

En cas de non règlement à l'amiable, le litige, de quelque nature qu'il soit, sera porté devant les tribunaux de Saint Brieuc, et ce même en cas de référé, de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Cette clause attributive de juridiction l'emporte sur toute autre contrainte pouvant figurer dans les documents de nos clients.